

# Le Comité interministériel sur les relations extérieures

## Visites

Le Ministère a contribué à organiser un certain nombre de visites de leaders provinciaux à l'étranger, notamment celles du premier ministre de l'Ontario, M. Davis, qui a dirigé une mission d'investissement au Japon et à Hong Kong, du premier ministre de la Nouvelle-Écosse, M. Hatfield, qui s'est également rendu au Japon pour négocier une émission d'obligations, du premier ministre de l'Alberta, M. Lougheed, qui est allé s'entretenir de questions commerciales en U.R.S.S., en Iraq, en Arabie saoudite, en Iran, en Israël et à Genève, et du premier ministre de la Colombie-Britannique, M. Bennett, qui a visité Londres, Bruxelles et la Communauté européenne, Bonn, Genève et Paris pour promouvoir les échanges et les investissements.

Le ministère a aussi contribué à organiser des visites de dirigeants étrangers dans diverses provinces canadiennes, par exemple celles du chancelier ouest-allemand, M. Schmidt, de M. B. Vogel, premier vice-président du *Bundesrat* ouest-allemand et premier ministre du *Land* ouest-allemand de Rhénanie-Palatinat, du premier ministre italien, M. Andreotti, et du premier ministre de la Guyane, M. Forbes Burnham. En outre, c'est grâce à lui que des chefs de mission en résidence à Ottawa ont effectué plus d'une centaine de visites dans les capitales provinciales.

## Unité nationale

En raison de l'intérêt que cette question suscite à l'étranger, le Ministère a été chargé de s'occuper de tout ce qui touche à la question de l'unité nationale à l'échelle internationale. A cette fin, il a distribué une documentation spéciale aux missions établies à l'étranger et aux personnalités internationales en visite au Canada. En collaboration avec le Bureau des relations fédérales-provinciales, il a fourni aux autorités fédérales des analyses et des notes de discours sur la crise de l'unité canadienne telle qu'elle apparaît sur le plan international.

Le Comité interministériel sur les relations extérieures (CIRE) se compose du sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui en est le président, et des membres suivants: le sous-ministre de l'Industrie et du Commerce, le sous-ministre de l'Emploi et de l'Immigration, le sous-ministre de la Défense nationale, le président de l'Agence canadienne de développement international, le secrétaire du Cabinet et le secrétaire du Conseil du Trésor. Créé en 1970, le CIRE conseille le gouvernement, par l'intermédiaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, sur des questions telles que l'élaboration d'une politique d'ensemble des opérations à l'étranger, l'harmonisation des « programmes par pays » des ministères et des organismes, la mise en œuvre des programmes à l'étranger, l'affectation des ressources pour leur réalisation, la nomination des chefs de mission et la gestion du personnel en poste à l'étranger. Le CIRE dispose d'un secrétariat formé d'employés détachés des ministères et organismes chargés d'administrer d'importants programmes d'opérations à l'étranger. Plusieurs sous-comités, dont le sous-comité spécial et le sous-comité de l'information, aident le CIRE dans son travail.

En 1977, le CIRE et ses organismes subsidiaires ont concentré leurs efforts sur la mise au point de mesures visant à améliorer l'efficacité des opérations canadiennes à l'étranger. Dans un souci de rationalisation, et en conformité avec les mesures gouvernementales de restriction de l'embauche, le CIRE, cette année encore, s'est penché sur la question de savoir quelle forme et quelle importance devrait prendre la représentation du Canada à l'étranger, procédant, dans la mesure du possible, à des réductions de personnel ou à de nouvelles affectations au cours de sa « programmation par pays ». Le CIRE a également entrepris une analyse des activités à l'étranger des ministères et organismes du gouvernement dont les opérations hors du pays sont limitées.

Le sous-comité spécial du CIRE, encore une fois, a concentré son attention sur des méthodes de rationalisation de la programmation par pays. En outre, il a étudié la question des critères qui doivent présider à l'ouverture et à la fermeture des missions, les lignes directrices régissant l'hospitalité officielle et la description